

Marc Uyttendaele

Marc Uyttendaele est né en 1961. Avocat au barreau de Bruxelles, il est professeur de droit constitutionnel et de droit public à l'ULB, dont il préside le Centre de droit public.

l'entretien

« J'ai plus peur de la mэрule que de la bombe atomique »

Marc Uyttendaele, auteur d'un livre sur le système belge, estime que le MR s'est aplati devant une N-VA qu'il voit faire pourrir le pays comme la mэрule plutôt que de le faire exploser.

Professeur de droit constitutionnel à l'ULB, Marc Uyttendaele vient de publier *Les institutions en Belgique*. Mais comme il ne « (croit) pas à la neutralité du droit ni des juristes », il en profite pour répondre aux questions qui relient l'actualité aux institutions.

La monarchie belge était le comble du moderne à l'origine. Et maintenant ?

En 1830, en effet, la Belgique a inventé le Roi homme-tronc, sans bras ni jambes, ce qui était révolutionnaire car on faisait semblant d'ériger une monarchie pour faire plaisir aux puissances européennes, tout en y adjoignant la règle du contreseing ministériel. Mais, aujourd'hui, c'est totalement absurde car ce n'est plus en adéquation avec la démocratie moderne. S'il y a un point sur lequel la N-VA a raison, c'est qu'il faut revoir ces textes.

Mais est-ce que la formation de la suédoise n'a pas déjà montré une évaporation du rôle du Roi et l'entrée dans une monarchie protocolaire ?

Cela confirme une de mes thèses qui est que le Roi est plus dans le jeu de rôles que dans l'influence réelle. C'est vrai que dans les faits, nous avons déjà la monarchie protocolaire à une nuance près, qu'en période de crise

comme celle des 541 jours, le Roi joue un rôle dont il est difficile d'évaluer l'ampleur. Mais je reste convaincu que le Roi se repose sur des politiques en qui il peut faire confiance pour que cela fonctionne, comme Di Rupo en 2010. Ici, cela a roulé tout seul car la première coalition envisagée a été à son terme. Il n'y a pas eu d'espace pour l'action du Roi. Il y a une réalité politique claire : c'est le gouvernement qui exerce le pouvoir exécutif, et tout est signé formellement par le Roi, qui n'a pas le droit d'émettre la moindre opinion sur ce qu'il signe. Que l'on fasse coller la réalité juridique à la réalité politique et que l'on remplace « le Roi » partout par « le Gouvernement ». Par ailleurs, les règles de dévolution au trône sont répugnantes, puisque seuls les enfants légitimes ont accès au trône et que les enfants adoptés n'y ont pas accès.

Toucher aux pouvoirs du Roi, ce n'est pas ouvrir la porte à autre chose de plus risqué ?

Je ne le crois pas. C'est le côté qui me fatigue dans les partis francophones, y compris le PS, cette peur de provoquer une catastrophe. On est bien plus fort en rendant le système meilleur plutôt qu'en le maintenant obsolète et critiquable. Il n'y a pas de majorité dans ce pays pour changer

de régime, mais il faut vider les pouvoirs du Roi qui n'en sont pas et ne lui garder que le rôle de nommer les ministres.

Que reprochez-vous juridiquement à la suédoise ?

Sur le plan technique, ce gouvernement est légitime et la Constitution est respectée puisqu'il ne faut pas de majorité dans les deux groupes linguistiques. Mais il y a, depuis 1970, un pacte fédéral qui fait que l'Etat est géré par les deux communautés et il est mis en cause radicalement pour la première fois. On admet que 75% des francophones ne se reconnaissent pas dans la manière dont est gouverné l'Etat fédéral. La Flandre a été minoritaire lors de la législature précédente mais à la marge de 2 sièges – ici, il manque 12 sièges pour une majorité côté francophone. Francis Delpérée (ex-UCL) et Hugues Dumont (Saint-Louis) ont écrit dans le passé qu'il était souhaitable qu'il y ait une majorité dans chaque groupe linguistique. Je ne suis pas de ceux-là. Mais cela ne changera plus maintenant que les Flamands ont vu qu'ils n'ont plus qu'à choisir un parti docile pour faire ce qu'ils veulent dans ce pays ! On leur a offert sur un plateau d'argent ce à quoi ils n'ont jamais rêvé dans leurs rêves les plus fous.

Vous croyez aux 5 ans de trêve communautaire ?

D'abord, qui vous dit que cela va durer 5 ans ? En admettant que ce soit le cas, je crois qu'il y a un pacte au sein de la majorité pour qu'on ne parle pas de réforme de l'Etat avant la dernière ligne droite, mais dans ce pays le communautaire est partout, dans chaque décision. Et, à ce titre, la défaite la plus extraordinaire du MR, déjà entérinée, c'est celle de la répartition des portefeuilles. Je suis surpris par la façon dont le MR s'est aplati. Je n'ai vu personne se demander comment le MR avait pu se retrouver avec le premier et le septième choix. Avoir la moitié des portefeuilles

est une chose ; avoir la moitié des responsabilités en est une autre. Pourquoi ce n'est pas 50/50 dans la répartition ? En principe, on applique la clé D'Hondt : le premier parti fait le premier choix, puis le deuxième, etc. Charles Michel, en choisissant le poste de Premier ministre, a accepté dès le départ de n'avoir que 25 % et non

50 % de poids, alors qu'il aurait dû dire : « On a droit à 50 % des postes à responsabilité et après, on applique la clé. » Le résultat, c'est que pour la première fois, on a simultanément des ministres flamands à l'Intérieur, à la Justice et à la Défense. La N-VA peut arriver à une situation où les intérêts de la Flandre auront évolué de manière plus intéressante que par une révision de la Constitution.

Lui confier de telles compétences régaliennes pourrait accélérer la fin du pays ?

Je crains davantage le syndrome de la mэрule que le syndrome de la bombe atomique. Ça ne va pas s'écrouler tout de suite et quand ce sera le cas, il sera trop tard et le mal sera fait. Pour la prochaine législature, des articles seront ouverts à la révision. Mais le coup de force est possible. Il suffit que la Chambre et le Sénat votent une déclaration de révision, contresignée par n'importe quel ministre, pour ouvrir la voie à une révision.

La 6^e réforme n'était donc pas la dernière ?

Non, il y aura une 7^e une 8^e une 9^e réforme de l'Etat, mais ce n'est pas gênant. Plus le monde bouge, plus il faut améliorer l'outil. La

question est de savoir si ces réformes iront vers un désinvestissement de l'Etat fédéral pour en faire une coquille de plus en plus vide jusqu'à la dilution, ou vers une amélioration du système.

Francken doit-il démissionner ?

C'est évident. Imaginez-vous il y a 5, 20 ou 30 ans et qu'on vous dise « il y a dans ce gouvernement un raciste et un autre qui trouve que la Collaboration est une erreur mais que c'est du passé » : cela n'était pas concevable. Je crois que la N-VA a une frange raciste et homophobe, représentée donc au gouvernement, mais que ce n'est pas un parti raciste et homophobe. Mais le fait que cela soit normalisé montre que la mэрule travaille. ■

Propos recueillis par
JEAN-FRANCOIS LAUWENS

« Le MR s'est aplati devant les Flamands dès la répartition des portefeuilles : il devrait avoir 50 % des postes à responsabilité et n'en a que 25 % »

LE LIVRE**La Belgique fédérale pour les nuls**

« Je n'aime pas le terme "vulgarisation". La vulgarisation, c'est très insultant : pédagogie, clarté, oui, mais pas vulgarisation », dit Marc Uyttendaele. Ses Institutions de la Belgique sont

pourtant une sorte de Belgique fédérale pour les nuls. « Même si l'on aime dire en Belgique que c'est un pays compliqué, je ne crois pas que notre système institutionnel soit plus compliqué que de la physique ou des mathématiques. Il y a un snobisme à dire que c'est si compliqué : ça l'est dans certains retranchements, les institutions bruxelloises par

exemple, mais, pour le reste, très sincèrement, le fédéralisme belge n'est pas beaucoup plus compliqué que les États-Unis, le Canada ou l'Allemagne. Il n'y a qu'un système simple : c'est la dictature. La démocratie, c'est compliqué. A fortiori quand on veut y faire cohabiter des gens qui n'ont pas grand-chose en commun. »

J.-F. LWS